

Les contrats d'assurance

- Les 35 foyers sinistrés ont un contrat d'assurance multirisque habitation
- Tous les assureurs de la place sont représentés
- Plusieurs sinistrés partagent le même assureur
- Aucun dédommagement économique est semblable
- Aucun contrat ne prend en compte les traumatismes psychologiques, alors qu'ils représentent la plus forte des douleurs.

Aussi nous souhaitons, à la lumière de notre sinistre :

- examiner les conséquences de l'incendie, tous dommages confondus (matériels, psychologiques...)
- comprendre comment ces différents dommages sont évalués et pris en charge,
- comprendre comment est-il possible qu'il y est un tel niveau de différence de dédommagements entre les sinistrés,
- comprendre pourquoi les contrats multirisque habitation dont les coûts peuvent être les plus élevés ne génèrent pas les niveaux de dédommagements les plus élevés.

La RIVP, touchée par un sinistre par semaine, accepte de participer à ce travail.